



L'adaptation des Orientations régionales forestières : Quelle base de connaissance des milieux naturels ? Quelle méthode ? L'expérience du Languedoc-Roussillon

par Jean-Claude BOYRIE *

1 - Le contexte administratif

La circulaire du 28 juillet 1995 du Ministre de l'Agriculture demande que la mise à jour des Orientations Régionales Forestières fasse davantage valoir l'importance écologique et sociale de la forêt, ainsi que sa dimension "multifonctionnelle". L'enjeu patrimonial est tout à fait essentiel en Languedoc-Roussillon, mais il ne faut pas perdre de vue que le concept de "multifonctionnalité" englobe la vocation première du massif, qui est et reste la production ligneuse.

Quoi qu'il en soit, les instances régionales (Administrations concernées par la forêt, Office national des forêts, Centre régional de la propriété forestière, socioprofessionnels de la filière-bois sans oublier les associations de protection de la nature et autres usagers de la forêt) sont aujourd'hui confrontés à de délicats arbitrages. Les attentes sont souvent divergentes, parfois contradictoires.

Vues sous cet angle, les O.R.F. ne constituent donc pas un instrument d'action immédiate, mais plutôt de réflexion et de concertation. Elles n'en doivent pas moins reposer sur des bases scientifiques solides, ce qui sup-

pose une interface constante avec le monde de la Recherche.

Dans ce sens, plus que d'une simple "adaptation" ou d'un banal "toilettage" du document régional (approuvé en 1990), il s'agit bel et bien de l'élaboration des "O.R.F. de la 2ème génération". Sur le plan réglementaire, la procédure d'approbation ministérielle ne permet pas, comme il serait peut-être souhaitable de le faire, une mise à jour en continu.

Restent deux impératifs : modernité et révisabilité. La notion de modernité a conduit le Groupe de travail régional à choisir un support d'information autre que le support papier traditionnel. C'est pourquoi la D.R.A.F., avec le concours technique de l'I.A.R.E., a souhaité disposer d'une "cartographie numérique évoluée", devant déboucher à terme sur un mini "Système d'Information Géographique" (la frontière entre les deux se situant au niveau de l'utilisation de bases de données associées, qui seront enrichies progressivement).

La seconde notion (révisabilité) rejoint donc la première (modernité). On notera aussi, (mais l'évaluation de la ressource sort du cadre de cet exposé), que les logiciels très performants de l'échelon interrégional de l'I.F.N. à Lattes, permettent d'approcher beaucoup plus rapidement et précisément la disponibilité ligneuse régionale. C'est également l'I.F.N. qui fournira pour l'essentiel les "indicateurs de gestion durable", sorte de "thermomètre" permettant d'effectuer dans l'état

actuel des choses un "état zéro" de l'environnement régional, et ensuite de juger, par comparaison de valeurs sur plusieurs années de l'impact des politiques menées - il est trop tôt pour porter une appréciation sur ces "indicateurs".

Ces politiques ne peuvent être que partenariales, ne serait-ce que parce qu'elles mettent en jeu des financements de toutes origines : Etat, Région, Départements, Union Européenne ...

La Commission régionale de la forêt et des produits forestiers, chargée de la mise à jour des O.R.F., et dont la composition reflète la multiplicité des intervenants, a délégué ses pouvoirs à un certain nombre de sous-groupes spécialisés, chargés de "retravailler" les chapitres dits "stratégiques" : mobilisation de la ressource, prise en compte de l'enjeu biologique et paysager, accueil du public. D'autres thèmes plus spécialisés : défense et restauration des sols, valorisation des ressources génétiques, santé des forêts, font l'objet d'une réflexion à effectifs plus restreints, ce qui n'ôte rien bien sûr à l'importance de ces thèmes.

2 - Caractérisation sommaire des milieux forestiers régionaux

La région "Languedoc-Roussillon" présente un éventail extraordinairement varié de conditions écologiques, résultant de sa disposition naturelle en gradins concentriques entrecoupés de fleuves côtiers et rivières perpendiculaires, qui découpent les reliefs et multiplient les expositions. Cette diversité se retrouve dans le substrat géologique. Elle se traduit aussi dans la multiplicité des espèces ou écosystèmes rares ou menacés.

Climatiquement, la région bénéficie des conditions "méditerranéennes", caractérisées par la sécheresse estivale et la douceur des hivers. Toutefois ces caractéristiques s'atténuent lorsque l'altitude augmente depuis le littoral jusqu'à la crête des Cévennes. A l'Ouest, les influences océaniques deviennent également très puissantes.

* Chef du Service Régional de la Forêt et du Bois du Languedoc-Roussillon - ZAC d'Alco BP 3045 34034 Montpellier cedex 1

La délimitation de la zone méditerranéenne proposée par M. GODRON (Carte des étages végétaux, 1988) prend en compte la circulation des masses d'air et la caractérisation de la flore. La pluviométrie de l'arrière-pays, en général supérieure à 1500 mm annuels, associée à des températures très favorables à la végétation forestière fait que, par contraste avec la zone basse, on atteint localement (Massif de l'Aigoual, Pays de Sault...) des records nationaux de productivité.

L'I.N.R.A. de Montpellier (Laboratoire du Pr. BORNAND) a constitué un référentiel pédologique régional reposant sur une classification des sols par "unités pédopaysagères" : ce qui a exigé en particulier la description morphologique et la réalisation d'analyses physico-chimiques pour plus de 2000 profils de sols. Cette banque de données constitue pour le forestier un outil précieux.

Les formations boisées du Languedoc-Roussillon représentent globalement 934 000 ha et couvrent ainsi 34% du territoire régional. Le taux de boisement est donc nettement supérieur à la moyenne nationale (25%). Il convient également de noter l'importance, à poids pratiquement égal (593 000 ha), des formations dites "subforestières" : landes et friches, maquis, garrigues, boisements "lâches" et zones de parcours. Ces formations sans valeur économique posent un grave problème vis-à-vis de l'entretien de l'espace et du risque d'incendies de forêts.

En 1984, le S.R.F.B. avait établi à partir des données du fichier "PRO-METHEE", et avec l'aide du Cemagref d'Aix une analyse spatiale des feux de forêts en Languedoc-Roussillon. Cette approche historique du risque avait dû, pour déboucher sur un zonage valable, être croisée avec des données de terrain fournies par les services locaux (étude OBSTANCIAS). Depuis lors, l'élaboration des Schémas départementaux et plans d'aménagement des forêts contre l'incendie a conduit à des approches beaucoup plus fines (exemple de l'Hérault).

Une autre remarque est que malgré la ponction des feux, très variable

d'une année sur l'autre, la forêt régionale ne cesse de s'accroître : elle a même plus que doublé depuis le début du siècle. Ce phénomène s'explique par l'effort de reboisement, mais aussi le "refermement" naturel des formations "subforestières", cependant que les terres récemment libérées par l'Agriculture (friches liées à la déprise humaine et à la Politique Agricole Commune) évoluent elles-mêmes vers l'état de garrigue ou maquis. Il est à noter qu'on ne dispose pas à l'heure actuelle d'une cartographie satisfaisante des friches (anciennes ou récentes).

entendent utiliser pleinement ce délai, et ne souhaitent pas dès à présent "figer" leur démarche ! Par ailleurs, on ne sait pas très bien ce que donnera - par exemple - l'exploitation des "indicateurs de gestion durable" fournis par l'I.F.N. Le document national édité par la Sous-Direction de la Forêt au mois d'avril 1995 ouvre néanmoins des perspectives encourageantes.

Un autre principe méthodologique qui s'est d'emblée imposé aux divers sous-groupes thématiques est de ne pas considérer le massif isolément, mais sa périphérie, et de se préoccuper de la gestion de l'espace en général. La nécessaire concertation à engager implique une bonne connaissance des acteurs et partenaires locaux, de leurs objectifs et de leurs attentes. L'acte d'aménagement apparaît donc comme le croisement de ces objectifs et des enjeux. S'il intègre des utilités non marchandes, ou dispositions d'intérêt général impliquant pour le propriétaire, qu'il soit public ou privé des contraintes de gestion, ces dernières, à condition d'être prouvées et chiffrées, doivent être compensées.

Ce dernier débat a été approfondi dans le cadre du Groupe "biodiversité".

4 - Conclusion : les problèmes qui se posent

Le choix de s'équiper pour le traitement de données géographiques dans le cadre de l'élaboration de documents d'orientation ne doit pas relever uniquement de "l'effet de mode".

La lourdeur d'un système d'information géographique tant en coûts d'investissement (matériel, logiciels) que de fonctionnement et formation des personnels fait qu'on ne rentabilise un tel système que s'il joue réellement son rôle en tant qu'aide à la décision (et non par exemple pour répondre à un simple besoin d'édition de cartes numérisées, qui peut être satisfait à moindre frais).

Pour reprendre l'exemple particulier de la D.R.A.F. Languedoc-Roussillon, les futurs utilisateurs risquent d'être confrontés à 3 types de difficultés :

* absence d'information sur les données de la base : cet inconvénient devrait être pallié par la rédaction d'un "dictionnaire" schématique ainsi qu'un dossier d'analyse qui pourront servir de modèle lorsque de nouvelles couches d'information seront créées,

* incohérence entre données : la structure de la base sera normalisée de manière à permettre une utilisation facile si de nouvelles informations sont saisies,

* temps de calcul trop importants : l'abondance de détails liée à la trop grande précision de certains documents cartographiques entraîne des

calculs disproportionnés à la précision requise pour les analyses courantes, on y remédiera par une "généralisation" des couches d'information trop précises, l'utilisateur conservant la possibilité de revenir à la cartographie d'origine en fonction du problème à résoudre.

D'autres problèmes pourraient être cités : par exemple ceux liés au changement de version dans la BD carto, ou la nécessité pour certaines applications (localisation des plans simples de gestion) de travailler à une échelle plus fine et disposer par exemple de la BD cadastrale.

On voit que l'enrichissement projeté de la base "ne va pas de soi", nécessite des moyens matériels et humains importants, la création d'un poste de "gestionnaire de données" paraissant le minimum indispensable.

Ceci ne peut se justifier par l'extension des applications du système à tous les services de la D.R.A.F. en tenant compte de la diversité de tous les besoins exprimés.

J.-C.B.

Orientations des financements publics

par Jean-Michel NINGRE*

Parmi les réflexions engagées sur le thème de la sylviculture méditerranéenne, la question a été posée de savoir dans quelle mesure les conditions mises à l'octroi de subventions pour le boisement ou l'amélioration forestière ont pu orienter qualitativement cette sylviculture, donc l'évolution des peuplements forestiers.

(L'analyse quantitative, c'est-à-dire la détermination des surfaces ainsi modifiées serait à faire, mais nécessiterait une enquête relativement lourde).

L'examen de cette question nécessite de revoir les textes par lesquels cette politique d'aide s'est mise en place puis a évolué, en rappelant préalablement quelques points de cette politique :

- le Fonds Forestier National (créé

en 1946) ne concernait à l'origine que les régions à fortes potentialités sylvicoles, en vue de produire des bois résineux ; il a été réservé, dans le midi, presque exclusivement aux zones de climat montagnard.

- il a fallu attendre la loi "forêt méditerranéenne" de 1966 pour que puisse être accordée une aide technique et financière aux propriétaires qui entreprenaient des travaux pour protéger ou reconstituer des massifs particulièrement exposés aux incendies.

- les aides de la Communauté Européenne entraînant avec elle, outre celles de l'Etat, des subventions des Régions (récemment créées) et des Départements, sont apparues à partir de 1980 : règlement "F.E.O.G.A." de 1979, puis "P.I.M." de 1985, plus récemment P.D.Z.R. et P.D.R.

Il faut ensuite faire la part dans l'orientation de la sylviculture entre :

- les règles techniques, quand elles existent, liées à ces aides.

- les avancées, dans certains domaines, de la recherche ou de la technique.

- l'évolution des réflexions menées à un niveau de plus en plus local.

On n'évoquera pas ici la politique de restauration des terrains de montagne du siècle dernier, qui a surtout intéressé des terrains domaniaux et qui, bien que méditerranéenne à bien des égards, est très particulière.

1 - Le Fonds Forestier National

Dans un premier temps, à partir de 1947, le Fonds Forestier National est seul à apporter des aides aux propriétaires. Ces aides s'appuient sur des règlements très normatifs, qui définissent les techniques (en premier lieu essences et densités) à adopter. L'objectif de départ est d'augmenter la production de bois résineux dans des conditions économiquement satisfaisantes, donc en privilégiant les régions de bonnes potentialités sylvicoles.

De ce fait, le Fonds Forestier National allait jusqu'à déterminer des régions prioritaires pour le reboisement ; le Languedoc par exemple était intéressé par certaines (Monts de Lacaune, Montagne Noire, Espinouse...) sans toutefois que cela interdise les aides à d'autres secteurs.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les départements des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute-Provence

* Chef du Service Régional de la Forêt et du Bois Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Avenue de Marveyre 13272 Marseille cedex 08